

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2012**

Délibération
n° 2012.12.323

**Camping
communautaire :
modification du
tableau des effectifs
de la régie**

LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE DOUZE à 17h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **06 décembre 2012**

Secrétaire de séance : Patrick BOUTON

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Redwan LOUHMADI, Véronique MAUSSET, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD

Ont donné pouvoir :

Michel GERMANEAU à Brigitte BAPTISTE, Nicolas BALEYNAUD à Annette FEUILLADE-MASSON, Françoise COUTANT à Yves BRION, Catherine DEBOEVERE à Robert JABOUILLE, Gérard DESAPHY à Françoise LAMANT, Janine GUINANDIE à Rachid RAHMANI, Madeleine LABIE à Redwan LOUHMADI, Joël LACHAUD à Catherine PEREZ, Bertrand MAGNANON à Jean-Claude BEAUCHAUD, Jacques NOBLE à Jacques DUBREUIL, Laurent PESLERBE à Véronique MAUSSET, Frédéric SARDIN à Dominique LASNIER

Excusé(s) représenté(s) :

André BONICHON par Bertrand GERARDI, Cyrille NICOLAS par Henri GARCIA

Excusé(s) :

Nadine GUILLET, Djillali MERIOUA, Gilles VIGIER

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 DECEMBRE 2012

**DELIBERATION
N° 2012.12.323**

RESSOURCES HUMAINES / SYSTÈMES
D'INFORMATION

Rapporteur : **Monsieur LOUIS**

CAMPING COMMUNAUTAIRE : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA REGIE

Afin d'assurer correctement l'accueil des usagers du camping, ouvert du 1er avril au 31 octobre, 7 jours sur 7, il convient de disposer d'une équipe permanente de 2 personnes.

A ce jour, un seul emploi en CDI annualisé est créé au sein de la régie pour la responsable de l'établissement.

Sur proposition du directeur de la régie, un second contrat à durée indéterminée de droit privé serait conclu pour un poste d'agent polyvalent, chargé de la sekunder.

Le temps de travail de l'intéressé serait soumis à l'annualisation du temps de travail, de sorte qu'il puisse assurer une activité plus importante durant la période d'ouverture, y compris les mois de mars et novembre, consacrés aux opérations d'ouverture et de fermeture du site.

Par ailleurs, le directeur de la régie a estimé la nécessité d'un renfort ponctuel de 6 mois en CDD et de 2 saisonniers par mois pendant 4 mois.

Par rapport aux crédits inscrits au BP 2012, ces dispositions auraient une incidence financière de + 22 600€.

Vu l'avis de la commission ressources humaines / systèmes d'information du 6 novembre 2012,

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation du camping communautaire du 3 décembre 2012,

Je vous propose :

D'APPROUVER, la création :

- d'un poste d'agent polyvalent en contrat à durée indéterminée de droit privé, à temps complet annualisé,
- d'un renfort en CDD de 6 mois,
- de 2 emplois saisonniers par mois pendant 4 mois.

DE PREVOIR les crédits nécessaires au budget 2013 de la régie du camping communautaire.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

18 décembre 2012

Affiché le :

18 décembre 2012